YERRES

Publication le 24/11/2025

Relations publiques
N° tél. : 01.69.49.76.15
N/Réf. : OC/YL/EB

DECISION N°2025/398

OBJET : Contrat d'engagement pour des prestations déambulatoires du marché de noël, conclu avec la société "Rideau Rouge".

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que la Commune organise le marché de noël du mercredi 10 au dimanche 21 décembre 2025,

CONSIDERANT que les prestations déambulatoires « Duo de Lutins Gonflables Géants », « Duo les Conteurs et leurs livres géants », « Spectacle Ice and Fire » et « Duo les Conteurs et leurs livres géants » proposées par la société « RIDEAU ROUGE ORGANISATION » correspond à l'intérêt de la Commune,

D E C I D E

DE SIGNER le contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle, conclu avec la société « RIDEAU ROUGE ORGANISATION », sise 434 rue Fernand Léger 77190 Dammarie les lys-Vosves, représentée par Monsieur François Joyeux,

DIT que le montant total des prestations s'élève à 7 274,88 € HT, soit 7 675 € TTC,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres,
Le Maire,
Conseiller Départemental,
Signé électroniquement par
Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Le 23 novembre 2025
Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 24/11/2025
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20251123-lmc111106H1-AR